

Ouverture d'une enquête visant un cardinal français

Violences sexuelles ▶ La justice française a ouvert une enquête visant le cardinal Jean-Pierre Ricard. Le dignitaire religieux est au cœur, avec dix autres anciens évêques, de nouvelles révélations «d'abus» sexuels ou de leur «non dénonciation» dans l'Eglise catholique. Une enquête préliminaire a été ouverte pour «agression sexuelle aggravée afin de vérifier dans un premier temps la nature exacte des faits dénoncés ainsi que leur datation», a annoncé le parquet de Marseille.

L'annonce surprise lundi par l'épiscopat français que onze anciens évêques, dont Jean-Pierre Ricard, avaient eu affaire à la justice civile ou

la justice de l'Eglise pour des «abus» sexuels ou leur «non dénonciation» a provoqué un nouveau séisme. Elle intervient un peu plus d'un an après la publication d'un rapport estimant à environ 330 000 le nombre de victimes de prêtres, diacres, religieux ou personnes en lien avec l'Eglise de France depuis 1950. A son issue, l'épiscopat avait reconnu sa «responsabilité institutionnelle» dans ces violences.

Le choc est d'autant plus violent qu'il s'est accompagné d'une confession écrite de Jean-Pierre Ricard, 78 ans, une figure du catholicisme français, qui a reconnu avoir eu, lorsqu'il était curé il y a trente-cinq ans, une conduite

«C'est un nouveau tsunami. On ne pensait pas qu'autant d'évêques pouvaient être concernés» Marie-Jo Thiel

«répréhensible avec une jeune fille de 14 ans» à Marseille. Ex-archevêque de Bordeaux de 2001 à 2019, président de la Conférence des évêques de France (CEF) de 2001 à 2007, M^{gr} Jean-Pierre Ricard avait été nommé cardinal en 2006 par Benoît XVI. A deux années de sa «retraite» de cardinal, M^{gr} Ricard est l'un des quatre cardinaux français à pouvoir siéger dans le Collège cardinalice susceptible d'élire un nouveau pape.

«C'est un nouveau tsunami. On ne pensait pas qu'autant d'évêques pouvaient être concernés», a réagi Marie-Jo Thiel, professeure d'éthique à la faculté de théologie de Strasbourg, dans le journal *La Croix*. Pour les catholiques, «c'est

plus qu'un séisme», «on recule d'un pas vers le gouffre», a affirmé Christine Pedotti, directrice du magazine *Témoignage chrétien*. «C'est arrivé au stade où la météorite géante tombe et où il y a extinction des dinosaures», a-t-elle prévenu, redoutant une fuite des fidèles.

Les faits sont a priori prescrits mais cette enquête devra notamment déterminer s'il y a d'autres éventuelles victimes du cardinal. Le cardinal Ricard «se met à la disposition de la justice et de l'Eglise. Il veut faire la vérité, il ne se dérobera pas», a assuré de son côté mardi Christophe Disdier-Chave, administrateur diocésain de Digne, où le prélat est en retraite. **ATS**

Les premiers résultats des élections américaines de mi-mandat ont démontré combien les fidèles, de confession juive, musulmane ou catholique, tenaient à ce droit

Mobilisés pour défendre l'avortement

YONAT SHIMRON, JACK JENKINS/
PROTESTINTER

Etats-Unis ▶ S'il y a eu un grand vainqueur lors des élections américaines de mi-mandat qui se sont tenues ce 8 novembre, c'est bien le droit à l'avortement. Cinq mois après que la Cour suprême des Etats-Unis a annulé l'arrêt historique *Roe v. Wade* de 1973 qui accordait aux femmes le droit à l'avortement, les électeurs de tout le pays ont clairement manifesté, à cette occasion, leur mécontentement. Et les croyants n'ont de loin pas manqué à l'appel.

Ainsi, en Californie, dans le Vermont et dans le Michigan, le corps électoral a approuvé des mesures électorales inscrivant le droit à l'avortement dans la Constitution de leur Etat. Quant aux Etats traditionnellement républicains du Montana et du Kentucky, les électeurs et électrices y ont rejeté les mesures visant à restreindre l'accès aux soins dits de santé reproductive.

Le choix des croyants

Plusieurs élections de gouverneurs (notamment en Pennsylvanie et au Michigan remportées par les démocrates Josh Shapiro et Gretchen Whitmer) ont par ailleurs été considérées comme essentielles pour le droit à l'avortement – une préoccupation majeure pour les électeurs de ces Etats. Quant aux républicains de Caroline du Nord, ils n'ont pas réussi à obtenir une super-majorité législative permettant d'opposer un veto, ce qui garantit que le gouverneur démocrate Roy Cooper continuera à avoir le pouvoir de bloquer toute restriction à l'avortement.

Si la défense du droit à l'avortement constituait l'un des arguments de campagne majeurs du camp démocrate, les commentaires politiques s'accordaient pourtant à prédire que celui-ci ne serait pas un sujet aussi mobilisateur du côté démocrate. Or, c'est précisément le droit à l'avortement qui semble avoir permis aux démocrates d'éviter la présomption «vague rouge» républicaine.

D'après un sondage effectué au sortir des bureaux de



D'après un sondage effectué au sortir des bureaux de vote, l'avortement est hissé en deuxième position des préoccupations à avoir le plus mobilisé électrices et électeurs à se rendre aux urnes, juste après le thème de l'inflation. KEYSTONE

vote, l'avortement est hissé en deuxième position des préoccupations à avoir le plus mobilisé électrices et électeurs à se rendre aux urnes, juste après le thème de l'inflation. Pour 27% d'entre eux, les menaces sur ce droit à l'avortement avaient même constitué l'élément qui avait «le plus pesé» sur leur vote.

«S'il y a une chose que les élections de mi-mandat de 2022 devraient nous apprendre, c'est que la protection de l'avortement est populaire», a déclaré Jamie Manson, président de Catholics for Choice. Quelque 57% des catholiques américains, le groupe religieux le plus important du pays avec 61 millions de fidèles, sont en effet favorables au droit à l'avortement, et ce même si leurs dirigeants

et les doctrines de leur Eglise s'y opposent.

Participation massive

Outre les catholiques, la majorité des Américains se présentant comme croyants avaient également affirmé, en septembre, leur soutien à la défense de ce droit. Ainsi, l'avortement est considéré comme devant être légal dans tous les cas ou dans la plupart des cas par 64% des protestants non évangéliques, 73% des orthodoxes, 73% des juifs, 63% des musulmans et 77% des hindous. Seuls les évangéliques et les membres de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, communément appelés les mormons, ont exprimé un soutien majoritaire à l'idée de rendre l'avortement illégal dans tous ou la plupart des

cas (respectivement à hauteur de 65% et 54%).

Les mesures relatives au droit à l'avortement adoptées lors des élections de mi-mandat font suite au référendum organisé en août dans l'Etat du Kansas, où le corps électoral a rejeté une proposition d'amendement constitutionnel qui aurait déclaré qu'il n'y avait pas de droit à l'avortement dans cet Etat. «Nous ne sommes pas surpris que les cinq mesures électorales relatives à l'avortement aillent dans le sens de l'accès à l'avortement», formule la rabbin Danya Rutenberg, chercheuse en résidence au Conseil national des femmes juives. Et d'ajouter: «Nous ne sommes également pas surpris par cette participation massive, qui est vraisemblablement le résultat de la prise

de conscience de l'importance de défendre nos droits.»

Au final, les élections américaines de mi-mandat ont surtout renforcé la détermination des groupes religieux à continuer à défendre le droit à l'avortement. Au Missouri, une centaine de rabbins américains du mouvement juif conservateur se sont par exemple réunis mercredi dans un parc de Saint-Louis pour manifester en faveur de l'accès à l'avortement dans un Etat qui l'interdit. La tradition juive autorise l'avortement, et l'exige même lorsque la vie de la mère est en danger. «Les personnes enceintes, tout comme celles qui soignent, doivent avoir le droit de suivre leur propre conscience et traditions religieuses sans pour autant restreindre le droit des

autres à suivre leur conscience et traditions religieuses», a exprimé la rabbin Pamela Bar-mash, présidente du comité de l'Assemblée rabbinique sur la loi et les normes juives.

Une interdiction nationale?

En Caroline du Nord, les républicains, dont le sénateur Lindsey Graham et le député Ted Budd qui vient d'être élu, ont proposé une interdiction nationale de l'avortement à quinze semaines. Une telle mesure n'a cependant aucune chance de passer tant que le président Joe Biden est en fonction: le camp républicain aurait besoin d'une majorité des deux tiers au Congrès pour passer outre un veto présidentiel.

De nombreux évangéliques américains, comme de nombreux évêques catholiques du pays, soutiennent cette mesure. «Vous avez une situation dans laquelle les Conférences catholiques et les évêques dépensent des millions et des millions de dollars pour faire passer des lois et des amendements dont la majorité de l'Eglise ne veut pas», expose Jamie Manson. «J'invite la hiérarchie à réfléchir à cela: la façon dont elle dépense son argent et les valeurs qu'elle prône ne reflètent pas les valeurs et les convictions de ses fidèles.»

Malgré les résultats positifs de ces élections, le révérend évangélique Rob Schenck, autrefois opposé à l'avortement mais soutenant aujourd'hui ce droit, s'attend à ce que les évangéliques continuent de proposer des mesures législatives visant à restreindre toujours plus l'accès à l'avortement. «J'aimerais penser que ces résultats obligeront les partisans de l'interdiction à analyser les raisons de l'échec de ces initiatives, mais je doute que cela se produise», regrette-t-il. A ses yeux, si le changement arrive, ce sera avec les futures générations: «Les jeunes évangéliques ne voient pas les solutions juridiques comme un moyen de résoudre le problème», expose-t-il. «Nous verrons peut-être une attitude très différente dans vingt ans. Mais il y a encore un long processus devant nous.»